

COMMENT OBTENIR MON COUP DE POUCE CITOYEN ?

- 🕒 Prendre rendez-vous avec un professionnel de la MJC.
- 📄 Compléter un dossier coup de pouce citoyen
- 👥 Trouver une association pour réaliser les heures de bénévolat
- 🗣️ Présenter le projet en commission coup de pouce

Pour valoriser l'engagement associatif des jeunes et développer des projets citoyens

Vous êtes un acteur de la vie associative
&
vous souhaitez accueillir un bénévole au sein
de votre association.
Merci de vous rapprocher de la MJC de Douai.



Coup de pouce citoyen



Plus d'infos
MJC Douai - Point Info Jeunes & Vie Associative
215 rue d'Arleux 59500 DOUAI
03 27 71 18 19 - clap@mjcdouai.fr
www.mjcdouai.fr
👍 Point Info Jeunes Douai



Coup de pouce citoyen



Coup de pouce citoyen

C'EST QUOI ?

C'est un dispositif qui permet aux jeunes de 17 à 25 ans d'obtenir une prise en charge partielle d'un coût de formation : BAFA, Permis B, formation premiers secours... En contrepartie de cette aide, le jeune s'engage à effectuer des heures de bénévolat auprès d'une association.

QUI ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes âgés de **17/25 ans** (à partir de 14 ans pour le PSC1 et le BSR et jusqu'à 28 ans sur dérogation) qui résident sur le territoire du Douaisis Agglo et du Cœur d'Ostrevent.

Communes Douaisis Agglo : Auby, Cuincy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Sin-le-Noble, Waziers* (**Eligibilité résidence**)

Communes CCCO : Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Hornaing, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt et Somain* (**Eligibilité résidence**)

OÙ ?

Une mission à réaliser auprès d'une association, d'une structure sociale ou d'un service jeunesse en tant que bénévole.

1H RÉALISÉE

=

10€ D'AIDE MOBILISÉE



QUELLES MISSIONS ?

La mission confiée peut être culturelle, sportive, solidaire, en lien avec l'environnement.

Elle peut être liée au fonctionnement quotidien ou ponctuel de l'association (besoin d'un renfort pour une manifestation, pour réaliser un projet)...



UN SOUTIEN DANS LA RECHERCHE D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POURRA ÊTRE PROPOSÉ PAR LE SECTEUR JEUNES ET VIE ASSOCIATIVE DE LA MJC DE DOUAI

A QUOI ME SERVIRA L'AIDE MOBILISÉE ?

L'aide mobilisée pourra être utilisée pour financer les formations suivantes :

BAFA – BAFD : **300 € max** **30h de bénévolat**
(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur / Directeur)

PSC1 : **60 € max** **6h de bénévolat**
(Prévention et Secours Civique de niveau 1)

PERMIS DE CONDUIRE : **340 € max** **34h de bénévolat**

BSR : **280 € max** **28h de bénévolat**
(Brevet de Sécurité Routière)

BSB : **200 € max** **20h de bénévolat**
(Brevet de Surveillant de Baignade)

* MON LIEU DE RÉSIDENCE EST-IL ÉLIGIBLE ?



Pour savoir si votre lieu de résidence se situe dans un quartier politique de la ville, suivez la procédure indiquée à l'adresse suivante :

<http://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

L'adresse recherchée est située dans le quartier prioritaire.

POURQUOI PAS VOUS ?

Théo habite Sin-le-Noble et envisage de devenir professeur de sport. Afin de pouvoir travailler cet été et avoir une expérience avec les enfants, il aimerait passer son BAFA mais le coût de la formation est trop important.

Latif de la Maison de Quartier Mandela lui propose l'aide coup de pouce : ils contactent l'AS Club afin de faire 30 heures de bénévolat, l'association valide le projet et signe la convention.

Suite au passage en commission coup de pouce, son projet est définitivement validé. Théo réalisera ses heures de bénévolats en décembre et passera sa formation générale BAFA en février.